



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Examens et concours**

Bureau des examens et
concours post-baccalauréat
DEC4

Brevet de technicien supérieur
n° 03-2021-702

Affaire suivie par :

Célia HIEU-CHARLES

Tél : 05 96 52 25 46

Mél : celia.hieu-charles@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher Cedex

Schoelcher, le 22 mars 2021
Le recteur de l'académie de Martinique

à

Messieurs les Recteurs d'académie de Guadeloupe et
de Guyane

Messieurs les Chefs de division des examens et
concours

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Note d'organisation interacadémique du BTS « services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) » - session 2021

Références :

Code de l'éducation, articles D643-1 et suivants, relatifs au brevet de technicien supérieur,

Décret n° 2020-1167 du 23 septembre 2020 relatif à l'instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen du brevet de technicien supérieur en application de l'article L. 611-9 du code de l'éducation,

Décret n° 2020-684 du 5 juin 2020 relatif aux modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de l'épidémie de covid-19,

Décret n° 2020-652 du 28 mai 2020 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux candidats au brevet de technicien supérieur,

Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition et fixant les conditions de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code l'éducation,

Arrêté du 16 février 2018 portant définition et fixant les conditions du brevet de technicien supérieur « SP3S ».

L'académie de Martinique a été désignée académie pilote pour l'organisation des épreuves, les corrections et la délibération du jury du BTS SP3S pour les académies rattachées de Guadeloupe et Guyane ; je vous en communique les modalités d'organisation, pour cette session.

Cette note abordera les points suivants :

- 1 - Calendrier des épreuves
- 2 - Centres d'examen
- 3 - Déroulement des épreuves
- 4 - Modalités de correction et d'interrogation
- 5 - Instructions diverses
- 6 - Délibération du jury et publication des résultats

Il est souhaitable qu'elle soit communiquée à tous les enseignants de la spécialité.

1. CALENDRIER DES EPREUVES

Les épreuves débuteront **le mardi 27 avril 2021 et s'achèveront le vendredi 18 juin 2021**, conformément au plan de déroulement joint (cf. annexe I).

2. CENTRES D'EXAMEN

Les épreuves se dérouleront sous la responsabilité des Chefs d'établissement, désignés Chefs de centre :

- LGT Frantz FANON – La Trinité
- LP Dumas JEAN-JOSEPH – Fort-de-France
- LP Chateauboeuf – Fort-de-France
- LPO Nord Grande-Terre – Port Louis
- LP Les Persévérants – Basse-Terre
- LP Bertène JUMINER – Saint Laurent du Maroni

3. DEROULEMENT DES EPREUVES

Epreuves écrites

Utilisation du modèle de copies « CMEN v2 » et documents annexes (Cf. annexes I, IV, V-1 et V-2)

Les corrections des copies de cette spécialité de BTS sont **dématérialisées** pour cette session. Les candidats composeront impérativement sur du papier « CMEN v2 » pour les épreuves écrites suivantes :

- E1 - Culture générale et expression
- E3 - Gestion
- E4 - Publics et Institutions

Dans le cadre de la dématérialisation de la correction des copies, le format d'annexe spécial dénommé « CMENV2 A4 » doit être utilisé.

Dès la fin de chaque épreuve écrite, toutes les copies (CMEN v2) des candidats, classées par ordre alphabétique, les listes d'émargement - avec codes-barres - et les procès-verbaux d'épreuves seront adressés au :

- rectorat de chaque académie (rectorat de la Martinique pour les copies de la Martinique) ou
- établissement désigné par chaque académie,

afin d'y être numérisés.

△ le nombre de copies transmis pour la numérisation devra correspondre au nombre de candidats inscrits par épreuve (une copie sera établie pour chaque candidat absent).

Les copies des épreuves écrites seront numérisées et archivées dans les académies respectives.

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'applique. Les seules calculatrices que les candidats pourront utiliser sont celles avec mode examen actif ou celles sans mémoire « type collègue ».

Direction des examens et concours post-baccalauréat
DEC 4

Tél : 0596 52 25 46
Mél : celia.hieu-charles@ac-martinique.fr
Rectorat
Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher Cédex

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en en-tête des sujets.

Surveillance des épreuves

Les centres d'écrit sont chargés d'assurer la surveillance des épreuves. Il est recommandé d'éviter, dans toute la mesure du possible, de faire appel aux enseignants de la discipline.

Les conditions d'accès et de sortie des salles de composition sont fixées par la circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011, BO n° 21 du 26 mai 2011.

Ainsi, l'accès aux salles de composition pourra être autorisé dans la limite de la première heure de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé au candidat en retard, au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévu.

Le candidat doit se présenter muni de sa convocation. Il doit pouvoir justifier de son identité, au moyen d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité, le candidat présentera un récépissé de sa déclaration de perte ou de vol établie au commissariat de police ou à la gendarmerie, ainsi que tout document officiel avec photographie permettant de justifier son identité.

Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve (voix, texto, MMS, courriels...).

Aussi, l'utilisation des téléphones portables, smartphones et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations (montres connectées...) est interdite pendant les épreuves et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude.

Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans les sacs, regroupés à l'endroit indiqué par les surveillants. Aussi, et dans la mesure du possible, vous veillerez à utiliser les salles d'examens équipées d'une horloge.

Erreurs dans le sujet au moment de l'épreuve

Il faut éviter d'interrompre une épreuve pour des erreurs mineures, qui n'empêchent pas la poursuite de l'épreuve. Celles-ci seront consignées dans le procès-verbal de l'épreuve, afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies.

Les interventions des surveillants et des enseignants auprès des candidats sont donc exclues.

En cas d'erreur sur le sujet, l'envoi d'un rectificatif est diffusé en cours d'épreuve et un temps supplémentaire de composition est accordé aux candidats, en tenant compte du délai de réception du correctif.

Fraudes ou tentatives de fraudes

A compter du 1^{er} janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats au BTS. Elle est régie par le décret n° 2020-652 du 28 mai 2020 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux candidats au brevet de technicien supérieur.

Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons. Ainsi, en cas de fraude ou de tentative de fraude flagrante commise à l'occasion d'une épreuve, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits.

« En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par le chef de centre des épreuves du brevet de technicien supérieur. »

« Dans tous les cas, le surveillant responsable de la salle dresse un procès-verbal contresigné par le ou les

autres surveillants, le chef de centre ou son représentant et par le ou les auteurs des faits. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. »

« La fraude ou tentative de fraude fait l'objet d'un rapport transmis au recteur, et peut faire l'objet de poursuites par l'autorité académique. »

« Le recteur est saisi sans délai des procès-verbaux correspondants. »

Epreuves orales et pratiques

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront conformément aux calendriers (cf. annexes I, II-1, II-2, III-1, III-2, III-3).

Il appartiendra aux chefs de centre d'établir l'ordre de passage des candidats pour les épreuves orales et pratiques et de veiller à leur affichage dès le premier jour des épreuves obligatoires dans les centres d'écrits.

Il est rappelé aux membres de jury d'interrogation qu'ils doivent vérifier l'identité du candidat avant le début de l'épreuve.

Concernant les épreuves nécessitant une préparation, les chefs de centre devront prévoir une salle supplémentaire avec un surveillant afin de mettre en loge les candidats.

Epreuve E6 – Soutenance du projet tutoré

La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles, support de l'épreuve E6, est à remettre par les candidats scolaires dans leur établissement d'origine pour **le lundi 10 mai 2021 au plus tard avant 12h30**. Ces établissements transféreront les dossiers au centre d'épreuves orales :

- Martinique : LGT Frantz FANON,
- Guadeloupe : LPO Nord Grande-Terre,
- Guyane : LP Bertène JUMINER.

pour **le mardi 18 mai 2021 au plus tard**.

Les candidats individuels remettront leurs dossiers au centre d'épreuves orales pour le **lundi 10 mai 2021 au plus tard avant 12h30**.

Contrôle de conformité

La réunion de conformité des dossiers support de l'épreuve E6 se tiendra **le mercredi 19 mai 2021** aux centres suivants :

- Martinique : LGT Frantz FANON,
- Guadeloupe : LPO Nord Grande-Terre,
- Guyane : LP Bertène JUMINER.

Le contrôle de conformité est indispensable au déroulement de l'épreuve.

⚠ En raison de la crise sanitaire, le décret n° 2020-684 du 5 juin 2020 instaure un seuil dérogatoire minimal de 4 semaines de stage sur l'ensemble du cycle de formation. Les stages ne pouvant être effectués à l'étranger seront validés.

Par ailleurs, la possibilité de fragmenter les périodes de formation en milieu professionnel en deçà du nombre de semaines consécutives imposées dans le référentiel du diplôme est autorisée pour faciliter l'organisation des stages en tenant compte des contraintes des structures accueillant le stagiaire.

En cas de non-conformité liée à tout autre cas que ceux cités supra, les enseignants convoqués à la réunion de contrôle de conformité devront adresser le jour même, par mèl, au gestionnaire de leur académie respective, la fiche de contrôle de conformité (annexe 6 de la circulaire nationale). Chaque gestionnaire se chargera d'en informer les candidats concernés.

Les candidats devront transmettre leurs dossiers régularisés au centre d'épreuves orales pour **le mercredi 26 mai 2021 au plus tard avant 12h30.**

4. MODALITES DE CORRECTION ET D'INTERROGATION

Epreuves écrites – Correction dématérialisée

Vous trouverez en annexes IV, V-1 et V-2 la composition des jurys de correction ainsi que les dates de correction des épreuves écrites.

Toutes les épreuves écrites sont dématérialisées ; les corrections se dérouleront en ligne.

Il est important que les correcteurs s'assurent, dès réception de cette circulaire, du bon fonctionnement de leur messagerie académique.

En effet, ils recevront à cette adresse leurs identifiant et mot de passe, indispensables pour la correction en ligne.

En cas de problème d'accès à leur messagerie académique, merci de prendre contact avec la plateforme d'assistance de son académie (05 96 52 25 25 pour l'académie de Martinique).

Rappel

Les notes sont accompagnées d'une appréciation claire et précise.

Les correcteurs sont invités à être vigilant quant au décompte des points qui doivent figurer de manière détaillée sur les copies.

Epreuves en forme de contrôle en cours de formation (CCF)

- Epreuve E2 – Langues vivantes étrangères

Les établissements concernés par le CCF pour l'évaluation de l'épreuve E2 transmettront les notes obtenues à :

- Mme Josiane RAMVILLE, IA-IPR Anglais (josiane.ramville@ac-martinique.fr)
- M. Alain LACAZE, IA-IPR Espagnol (alain.lacaze@ac-martinique.fr)

pour **le lundi 17 mai 2021 au plus tard.**

La réunion d'harmonisation des notes obtenues en CCF (LVE anglais) se déroulera en ligne (Lifesize) **le jeudi 20 mai 2021 à 10h30** (heure locale) en présence de :

- Mme Josiane RAMVILLE, IA-IPR,
- M. Daniel PETIT (LGT Frantz FANON),
- Mme Annick ROSILLETTE (LGT Frantz FANON),
- M. Dominique SYLVESTRE (LP Dumas JEAN-JOSEPH),
- Mme Avonelle ALEXANDER (LP Les Persévérants),
- Mme Sylvie COUPA (LPO Nord Grande-Terre),
- M. Louis François PILARD (LP Bertène JUMINER).

La réunion d'harmonisation des notes obtenues en CCF (LVE espagnol) se déroulera en ligne (Lifesize) **le jeudi 20 mai 2021 à 8h30** (heure locale) en présence de:

- M. Alain LACAZE, IA-IPR,
 - Mme Christine ROSETTE (LGT Frantz FANON),
 - Mme Valérie CLODON-FRIGERE (LGT Frantz FANON),
 - Mme Karinne MAURIOL (LP Dumas JEAN-JOSEPH),
 - M. Eric MASSIANI (LPO Nord Grande-Terre),
- Epreuve E5 – Techniques professionnelles

Les établissements concernés par le CCF pour l'évaluation de l'épreuve E5 transmettront les notes obtenues à :

- Mme Christiane PALLEZ, IA-IPR (christiane.pallez@ac-nancy-metz.fr)
- Mme Véronique RENE-CORAIL, Chargée de mission auprès de l'IA-IPR (veronique-annie.rene-corail@ac-martinique.fr)

pour **le lundi 17 mai 2021 au plus tard**.

La réunion d'harmonisation des notes obtenues en CCF se déroulera en ligne (Lifesize) **le jeudi 20 mai 2021 à 10h30** (heure locale) en présence de :

- Mme Véronique RENE-CORAIL, Chargée de mission auprès de l'IA-IPR,
- Mme Murielle SACARABANY (LGT Frantz FANON),
- Mme Valérie MERIL-LEJUSTE (LP Dumas JEAN-JOSEPH),
- Mme Jacqueline VERDOL (LPO Nord Grande-Terre),
- Mme Arlette MORVANY (LP Les Persévérants),
- Mme Yolande GUITTEAUD (LP Bertène JUMINER).

Les bordereaux de notation, les grilles d'évaluation ainsi que les listes d'émargement des épreuves en forme CCF seront conservés dans les établissements d'origine des candidats.

Les notes de CCF sont à saisir sur LOTANET le **mardi 1^{er} juin 2021 au plus tard**.

Epreuves orales et pratiques – Interrogation

Lors des interrogations, les membres du jury accueilleront avec bienveillance le candidat. Pour éviter tout litige, ils ne feront aucun commentaire pouvant être interprété comme une indication de la valeur de la prestation du candidat.

Ils garderont également le secret absolu sur les notes même après la délibération du jury et la publication des résultats.

Remontée des notes

Le centre d'épreuves orales et pratiques veillera à retourner au rectorat de l'académie de Martinique, dès la fin du déroulement des épreuves :

- l'original du bordereau de notation,
- les grilles d'évaluation soigneusement complétées
- la liste d'émargement.

Les membres du jury conserveront le deuxième exemplaire du bordereau de notation pour saisir les notes dans l'application Lotanet.

Toutes les notes des candidats devront être saisies pour **le mardi 22 juin 2021 au plus tard**.

5. INSTRUCTIONS DIVERSES

Les livrets scolaires

Les livrets scolaires des candidats seront complétés par l'établissement au recto et au verso et devront parvenir au rectorat de l'académie de Martinique pour **le lundi 21 Juin 2021 au plus tard**

Afin d'assurer l'anonymat de la délibération du jury, les établissements de formation devront se conformer strictement aux consignes de rédaction figurant sur la circulaire nationale.

△ Ne seront pas acceptés, les livrets scolaires sans signature, sans cachet de l'établissement et sans avis du conseil de classe.

Les responsables de commission

Ils seront chargés de :

- piloter les réunions d'entente et d'harmonisation pour la notation des candidats
- d'établir des comptes rendus du déroulement de la session d'examen qu'ils communiqueront au président de jury
- de faire remonter les observations des commissions sur les sujets et l'organisation des épreuves écrites, orales et pratiques

Les professionnels

La direction des examens et concours (DEC) de chaque académie convoque les professionnels sollicités par les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ; j'attire votre attention sur l'importance de leur participation.

Il appartient donc aux DDFPTet/ou aux professeurs des établissements de solliciter les professionnels susceptibles de participer aux épreuves.

Ils communiqueront au gestionnaire de la DEC de leur académie une liste avec indication de leurs coordonnées et de leur disponibilité, avant la fin du mois d'avril 2021.

Le remboursement des frais de mission

Afin d'être remboursé des frais de rémunération et de déplacement, s'il y a lieu, les membres du jury doivent saisir leurs états de frais dans l'application Imag'in afin que le gestionnaire les valide.

6. DELIBERATION DU JURY ET PUBLICATION DES RESULTATS

Jury de délibération (cf. annexe VI – Composition du jury de délibération)

Le jury de délibération se tiendra le jeudi 1^{er} Juillet 2021 à partir de 14h30 au :

- Rectorat de Terreville, salle 52,
- Rectorat de Guadeloupe, salle CHARDON,
- LP Bertène JUMINER, salle J. AUDIO.

Les débats du jury de délibération sont confidentiels et chacun de ses membres doit en garder le secret absolu,

Direction des examens et concours post-baccalauréat
DEC 4

Tél : 0596 52 25 46

Mél : celia.hieu-charles@ac-martinique.fr

Rectorat

Les Hauts de Terreville

97279 Schœlcher Cédex

même après la publication des résultats.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site de l'académie de la Martinique au www.ac-martinique.fr, à compter du **vendredi 2 Juillet 2021**.

La liste officielle des candidats admis sera affichée dans les établissements. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Edition des relevés de notes et diplômes

L'académie pilote de la Martinique édite les relevés de notes de tous ses candidats et de ceux des académies rattachées de Guadeloupe et Guyane.

En revanche, chaque académie édite le diplôme de ses propres candidats admis qu'elle leur adresse.

Pour le Recteur et par autorisation
Le Directeur des Examen~~s~~ et Concours
Pascal JAN



Janick LABRUN

CALENDRIER DES EPREUVES

EPREUVES ECRITES	NBRE CANDIDATS/CENTRES					DATES	HEURES
	LGT F.FANON	LP Dumas J.JOSEPH	LPO Nord Grande-Terre	Les persévérants	LPO B.JUMINER		
E3 - GESTION	34 (27 Fanon+5ind+1 cned+1ens.dis.)	29 (29 DJJ)	56 (22ngt+12igep+ 11cifab+2cned+1en s.dis.+8ind.)	18 (Persévérants)	17 (14BJ+1cned+2 ind.)	Lundi 10 mai	8h30-12h
E1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	32 (27 Fanon+3ind+1 cned+1ens.dis.)	28 (28 DJJ)	52 (22ngt+12igep+ 11cifab+2cned+ 5ind.)	18 (Persévérants)	16 (14BJ+1cned+1 ind.)	Mardi 11 mai	10h-14h
E4 - PUBLICS ET INSTITUTIONS	35 (27 Fanon+3ind+1 cned+1ens.dis.)	29 (29 DJJ)	56 (22ngt+13igep+ 12cifab+3cned+1en s.dis.+5ind.)	18 (Persévérants)	17 (14BJ+1cned+2 ind.)	Mercredi 12 mai	8h-12h
EPREUVES ORALES							
E2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE 1	LP Chateauboeuf	LPO Nord Grande-Terre		LPO B.JUMINER	972: Mardi 27 avril	972: À partir de 8h	
Anglais	1 (ens.dist.)	26 (2 CNED+1 ens.dist.+12 IGEP+7 CIFAB+ 4 ind)		0	971: Lundi 3 mai	971: Anglais: E2A à 8h30 E2B à 13h30	
Espagnol	2 (1 CNED + 1 ind)	5 (4 CIFAB + 1 ind)		1 (CNED)	(ang.) Mardi 4 mai (esp.)	Espagnol: E2A: à 8h E2B: à 11h	
					973: Jeudi 6 mai	973: À partir de 8h	
EF1 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE 2	LP Chateauboeuf	LPO Nord Grande-Terre		LPO B.JUMINER	972: Mardi 27 avril	972: À partir de 08h	
Anglais	0	1 (NGT)		1 (CNED)	971: Lundi 3 mai	971: Anglais: 16h30	
Espagnol	1 (ens.dist)	6 (2 NGT+ 2 Persévérants + 2 CNED)		4 (BJ)	(ang.) Mardi 4 mai (esp.)	Espagnol: 14h	
Portugais	0	0		1 (BJ)	973: Jeudi 6 mai	973: À partir de 14h	
E6 - SOUTENANCE DU PROJET TUTORÉ	LGT F.FANON	LPO Nord Grande-Terre		LPO B.JUMINER	972: du lundi 14 au jeudi 17 juin	À partir de 7h30	
	57 (27 fanon + 27 Dumas + 1 Cned + 1 ens.dist + 1 ind)	69 (22 NGT + 18 Persévérants + 2 CNED + 13 IGEP + 12 CIFAB + 2 Ind)		16 (14 BJ + 1 CNED + 1 ind)	971: du lundi 14 au vendredi 18 juin		
EF2 - ENGAGEMENT ETUDIANT	1 (individuel)	3 (1 NGT + 1 CNED + 1 CIFAB)		0	972: du lundi 14 au jeudi 17 juin	À partir de 7h30	
					971: du lundi 14 au vendredi 18 juin		
EPREUVE PRATIQUE							
E5 - TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	LP Dumas JEAN-JOSEPH	LPO Nord Grande-Terre		LPO B.JUMINER	972-973: Mardi 25 mai	7h-12h	
	5 (1 CNED + 1 ens.dist + 3 ind)	37 (3 CNED + 1 ens.dist + 13 IGEP + 12 CIFAB + 8 Ind)		2 (1 CNED + 1 ind)	971: du mardi 25 mai au lundi 31 mai		

E6 - dépôt des dossiers: lundi 10 mai au plus tard jusqu'à 12h30 au centre des épreuves écrites

Conformité des dossiers: mercredi 19 mai

Martinique: Mesdames Manuella GUNHAIM, Guilène URSULET et Véronique RENE-CORAIL

Guadeloupe: Mesdames Jacqueline VERDOL, Valérie SAMUT et Corinne WERMEISTER

Guyane: Mesdames Morgane DELGADO et Yolande GUITTEAUD

Retour dossiers régularisés: Mercredi 26 mai au plus tard avant 12h30

Réunion d'entente: lundi 14 juin de 7h30 à 8h30

Harmonisation: à l'issue des interrogations

Rapport à rédiger par le coordinateur et à remettre à Madame Christiane PALLEZ, IA-IPR - christiane.pallez@ac-nancy-metz.fr

**COMPOSITION DES JURYS
ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES**

E5 - Techniques Professionnelles

Épreuve pratique - Durée 5H00 - Coefficient 8 - 58 Candidats

Le Mardi 25 mai		Mardi 25 mai, mercredi 26 mai et lundi 31 mai		Le Mardi 25 mai	
LPR Dumas JEAN-JOSEPH		LPO Nord Grande-Terre		LPO Bertène JUMINER	
JURY: TP 2	CDTS	JURY 1: TP 1	CDTS	JURY: TP 3	CDTS
Mme Aurélie JEAN-ALPHONSE (D.JJ)	5	Josiane ZAHIBO YAGBIA (NGT)	37	Yolande GUITTEAUD (BJ)	2
Mme Manuella GHUNAIM (D.JJ)		Jacqueline VERDOL (NGT)		Morgane DELGADO (BJ)	

E6 - Soutenance du projet tutoré

Épreuve orale - Durée 40 min - Coefficient 5 - 142 candidats

MARTINIQUE

LGT FRANTZ FANON - DU LUNDI 14 JUIN AU JEUDI 17 JUIN 2021 - 57 CANDIDATS		
Jury: SPT 1 (9 FANON + 9 DJJ + 1 cned)	Jury: SPT 2 (9 FANON + 9 DJJ + 1 ens. dist.)	Jury: SPT 3 (9 FANON + 9 DJJ + 1 individuel)
Mme Jacqueline VERDOL * (NGT)	Mme Valérie SAMUT (Persévérants)	Mme Marie-Andrée LESAGE (NGT)
Mme Morgane DELGADO (BJ)	Mme Josiane ZAHIBO YAGBIA (NGT)	Mme Prisca PY (Persévérants)

Organisation : M. Frantz BARCLAIS (DDFPT)

Professeur ressource : Mme Murielle SACARABANY (FANON)

GUADELOUPE

LPO NORD GRANDE-TERRE - DU LUNDI 14 JUIN AU VENDREDI 18 JUIN 2021 - 69 CANDIDATS		
Jury: SPT 1 (8 NGT + 6 Persévérants + 4 IGEP + 4 CIFAB + 1 CNED)	Jury: SPT 2 (7 NGT + 6 Persévérants + 4 IGEP + 4 CIFAB + 1 CNED + 1 individuel)	Jury: SPT 3 (7 NGT + 6 Persévérants + 5 IGEP + 4 CIFAB + 1 individuel)
Mme Laury DEROND (FANON)	Mme Véronique RENE-CORAIL * (FANON)	Mme Aurélie JEAN-ALPHONSE (DJJ)
Mme Yolande GUITTEAUD (BJ)	Manuela GHUNAIM (DJJ)	Mme Guilène URSULET (FANON)

Organisation : Mme Nadine COCO-DURIMEL (DDFPT)

Professeur ressource: Mme Corinne WERKMEISTER (NORD GRANDE-TERRE)

GUYANE

LPO BERTENE JUMINER - DU LUNDI 14 JUIN AU MERCREDI 16 JUIN 2021 - 16 CANDIDATS
Jury: SPT 1 (14 BJ + 1 CNED + 1 individuel)
Mme Louise EUTIONNAT* (DJJ)
Mme Stacy BERGOPSOM (LP NGT)

Organisation : M. Fouad BOUDELAL(DDFPT)

Professeur ressource: M. Jean-Claude MOUNKALA (JUMINER)

* Coordinateurs

EF2 - Engagement étudiant

Épreuve orale - Durée 20 min - Coefficient - 4 candidats

MARTINIQUE

LGT FRANTZ FANON - DU LUNDI 14 JUIN AU JEUDI 17 JUIN 2021 - 1 CANDIDAT	
Jury: SPT 3 (1 individuel)	
Mme Marie-Andrée LESAGE (NGT)	
Mme Prisca PY (Persévérants)	

GUADELOUPE

LPO NORD GRANDE-TERRE - DU LUNDI 14 JUIN AU VENDREDI 18 JUIN 2021 - 3 CANDIDATS		
Jury: SPT 1 (1 CNED)	Jury: SPT2 (1 CIFAB)	Jury: SPT3 (1 NGT)
Mme Laury DEROND (FANON)	Mme Véronique RENE-CORAIL (FANON)	Mme Aurélie JEAN-ALPHONSE (DJJ)
Mme Yolande GUITTEAUD (BJ)	Manuela GHUNAIM (DJJ)	Mme Guilène URSULET (FANON)

DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

E6 - SOUTENANCE DU PROJET TUTORÉ

MARTINIQUE

LGT FRANTZ FANON - DU LUNDI 14 JUIN AU JEUDI 17 JUIN 2021 - 57 CANDIDATS				
LUNDI 14 JUIN				
	SPT 1	SPT 2	SPT 3	TOTAL CDTS
7h30 - 8h30	Réunion d'entente			
8h30 - 10h00	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
10h00 - 13h00	3 Fanon	3 DJJ	2 FANON + 1 DJJ	9
14h00 - 15h00	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
15h00 - 17h	2 DJJ	2 Fanon	2 DJJ	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
MARDI 15 JUIN				
8h - 9H30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
9h30 - 12h30	2 Fanon + 1 DJJ	3 DJJ	3 Fanon	9
13h30 - 14h30	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
14h30 - 16h30	2 DJJ	2 Fanon	1 Fanon + 1 DJJ	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
MERCREDI 16 JUIN				
8h - 9h30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
9h30 - 12h30	3 Fanon	3 DJJ	2 DJJ + 1 Fanon	9
13h30 - 14h30	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
14h30 - 16h30	2 DJJ	2 Fanon	1 Fanon + 1 DJJ	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
JEUDI 17 JUIN				
8h - 9h	Lecture des 2 dossiers des candidats du matin			
9h - 11h	1 Fanon + 1 DJJ	2 Fanon	1 Fanon + 1 DJJ	6
11h-12h	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
13h - 15h	1 DJJ + 1 CNED	1 ens.dis + 1 Fanon	1 DJJ+ 1 individuel (l'individuel passera l'EF2 à l'issue de l'E6)	6
Harmonisation finale des notes + Transmission moyenne du centre à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
TOTAL CDTS	57			

A l'issue de l'épreuve, transmission du rapport à christiane.pallez@ac-nancy-metz.fr
 (Copie à veronique-annie.rene-corail@ac-martinique.fr)

GUADELOUPE

LPO NORD GRANDE-TERRE - DU LUNDI 14 JUIN AU VENDREDI 18 JUIN 2021 - 69 CANDIDATS				
LUNDI 14 JUIN				
	SPT 1	SPT 2	SPT 3	TOTAL CDTS
7h30 - 8h30	Réunion d'entente			
8h30 - 10h00	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
10h-13h	3 NGT	3 Persévérants	3 IGEP	9
14h - 15h	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
15h - 17h	2 Persévérants	2 NGT	2 CIFAB	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
MARDI 15 JUIN				
8h - 9H30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
9h30 - 12h30	3 NGT	3 Persévérants	3 IGEP	9
13h30 - 14h30	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
14h30 - 16h30	2 Persévérants	2 NGT	2 CIFAB	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
MERCREDI 16 JUIN				
8h - 9H30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
9h30 - 12h30	3 IGEP	1 NGT + 2 CIFAB	3 NGT	9
13h30 - 14h30	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
14h30 - 16h30	2 NGT	2 NGT	2NGT	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
JEUDI 17 JUIN				
8h - 9H30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin			
9h30 - 12h30	2 Persévérants + 1 CIFAB	1 CIFAB + 2 IGEP	2 CIFAB + 1 IGEP	9
13h30 - 14h30	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi			
14h30 - 16h30	2 CIFAB	2 IGEP	1 Persévérants + 1 IGEP	6
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr				
VENDREDI 18 JUIN				
8h - 9H30	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin + Lecture fiches engagement étudiant			
9h30 - 13h00	1 CIFAB + 1 IGEP + 1 CNED (1 CNED passera l'EF2 à l'issue de l'E6)	1 CIFAB + 1 individuel + 1 CNED (1 CIFAB passera l'EF2 à l'issur de l'E6)	1 NGT + 2 Individuels (1 NGT passera l'EF2 à l'issue de l'E6)	9
Harmonisation finale des notes + Transmission moyenne du centre à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.f				
TOTAL CDTS	69			

A l'issue de l'épreuve, transmission du rapport à christiane.pallez@ac-nancy-metz.fr

Copie à veronique-annie.rene-corail@ac-martinique.fr

GUYANE

LPO BERTENE JUMINER - DU LUNDI 14 JUIN AU MERCREDI 16 JUIN 2021 - 16 CANDIDATS		
SPT 1		
	LUNDI 14 JUIN	TOTAL CDTS
7h30 - 8h30	Réunion d'entente	
8h30 - 10h00	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin	
10h-13h	3 BJ	3
14h - 15h	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi	
15h - 17h	2 BJ	2
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr		
MARDI 15 JUIN		
7h30 - 9H00	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin	
9h00 - 12h00	3 BJ	3
13h00 - 14h30	Lecture des 3 dossiers des candidats de l'après-midi	
14h30 - 17h30	3 BJ	3
Harmonisation notes + Transmission moyenne du jour à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.fr		
MERCREDI 16 JUIN		
7h30 - 9H00	Lecture des 3 dossiers des candidats du matin	
9h00 - 12h00	3 BJ	3
13h00 - 14h00	Lecture des 2 dossiers des candidats de l'après-midi	
14h00 - 16h00	1 CNED + 1 Individuel	2
Harmonisation finale des notes + Transmission moyenne du centre à M. BARCLAIS par mail: ddf-9720350y@ac-martinique.f		
TOTAL CDTS		16

A l'issue de l'épreuve, transmission du rapport à christiane.pallez@ac-nancy-metz.fr

Copie à veronique-annie.rene-corail@ac-martinique.fr

EF2 - Engagement Etudiant Épreuve orale - Durée 20 MN - 4 candidats
--

MARTINIQUE

LGT FRANTZ FANON - DU LUNDI 14 JUIN AU JEUDI 17 JUIN 2021		
	SPT 3	TOTAL CDTS
A partir de 8h	1 Individuel	1

GUADELOUPE

LPO NORD GRANDE-TERRE - DU LUNDI 14 JUIN AU VENDREDI 18 JUIN 2021				
3 CANDIDATS				
	SPT 1	SPT 2	SPT 3	TOTAL CDTS
A partir de 8h	1 CNED	1 CIFAB	1 NGT	3

Correction

Culture Générale et Expression : E1

Date de l'épreuve : le mardi 11 mai 2021 de 10H00 à 14H00

REUNIONS	DATE	HORAIRE	LIEU	COORDINATEUR
CORRECTION DES COPIES TEST ET MISE EN LIGNE DU BAREME SUR VIATIQUE	Le mardi 25 mai 2021	A 14h30	Rectorat de Terreville salle 156 B	Mme JAUNET Fanny LPO Hôtelier Nord-Caraïbes
REUNION D'ENTENTE	Le lundi 31 mai 2021	A 09h00	En ligne par l'application LIFESIZE	

CORRECTION DES COPIES EN LIGNE	DATE	HORAIRE	LIEU	COORDINATEUR	Nbr	CORRECTEURS		
						Noms et prénoms	Etablissements	
Début	Du lundi 31 mai 2021	A partir de 09h00	Application VIATIQUE	Mme JAUNET Fanny LPO Hôtelier Nord-Caraïbes	1	BASTE Corine	LPO Amep	
						2	BRAFINE Patricia	LP André Alikier
						3	CHARLERY Audile	LGT Paulette Nardal
						4	CONFLOM Patricia	LPO Amep
						5	DAUMET Sandrine	LGT Saint Joseph de Cluny
						6	DIVALLE LAMARTINIERE Manuella	LPO Amep
						7	FERRATY Viviane	LGT Paulette Nardal
						8	HIPPOLYTE Jocelyne	LGT Joseph Gaillard
						9	JEUNE-HOMME-LEGER Perrine	LGT Joseph Gaillard
						10	LARGEN Patricia	LPO Amep
						11	LUCIEN Guilène	LGT Frantz Fanon
						12	MALBERT Max	LPO Amep
						13	MANGATTALE-SALLERON Mitsué	LGT Saint Joseph de Cluny
						14	MARKOS Muriel	LP Lumina Sophie
						15	PEPINTER Roselyne	LGT Victor Schoelcher
						16	RAMATHON Iris	LP Frantz FANON
						17	REGINA Sylvie	LP Jean-Joseph Dumas
						18	RENO Patricia	LGT Bellevue
						19	TERRO Sabrina	LGT Montgérald
						20	VALLEJO Murielle	LPO Nord Atlantique
Fin	Au vendredi 11 juin 2021	Jusqu'à 17h00	Application VIATIQUE	Mme JAUNET Fanny LPO Hôtelier Nord-Caraïbes	21	Guadeloupe		
						AUBRY Cédric	LPO Charles Coeffin	
						22	BERNT Sandrine	LGT des Droits de l'Homme
						23	FAHRASMANE Nadja	Les Persévérants Basse-Terre
						24	GUEBLI Bénédicte	LGT Gerville Réache
						25	MOUCHARD Marie-Alice	LGT Faustin Fleret
						26	SIOUDAN Enide	LPO Nord Grande Terre
27	TELL Georgina	LPO Nord Grande Terre						
						Guyane		
						28	BROCQ Bernard	LPO Léopold Elfort
						29	DUTANT Isabelle	LPO Bertène Juminer
						30	LOUIS-JOSEPH Marcel	LP Jean-Marie MICHOTTE
						31	NAECK Selma	LGT Félix Eboué
						32	SIFFERT-GAYDON Dominique	LGT Félix Eboué
33	SIMON Christophe	LGT Félix Eboué						

Total candidats inscrits : 872	Académies			Total par BTS
	Martinique	Guadeloupe	Guyane	
BTS ELECTROTECHNIQUES (25515)	7	22	0	29
BTS COMPTABILITE ET GESTION (31408)	100	0	0	100
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT (31212)	121	83	62	266
BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIEE (31103)	27	23	11	61
BTS SERVICES ET PRESTATIONS SECTEURS S&S (33001)	60	70	16	146
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE (32409)	66	70	50	186
BTS GESTION DE LA PME (31409)	84	0	0	84
Total par académie	465	268	139	872

COMPOSITION DU JURY POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES ECRITES

CORRECTION COPIES TEST E3 et E4		
RECTORAT DE TERREVILLE (SALLE 156 A) - VENDREDI 28 MAI 2021		
Horaires	Epreuves	Intervenants
8h-12h	E3 et E4	<u>Mme Véronique RENE-CORAIL</u> * (FANON)
8h-10h	E3	M. Bruno DUFAUX (FANON) et M. Michaël MELOIS (DJJ)
10h-12h	E4	Mmes Laury DEROND (FANON) et Aurélie JEAN-ALPHONSE (DJJ)

E3 - Gestion

Épreuve écrite - Durée 3h30 - Coefficient 4 - 154 candidats

MARTINIQUE

Lundi 31 Mai de 8h30 à 10h00
Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
M. Bruno DUFAUX (Fanon)
Mme Zahia BOUFADEN (DJJ)
M. Michaël MELOIS (DJJ)
Jeudi 3 Juin de 13h00 à 14h30
Réunion d'harmonisation des notes en ligne - Lifesize

GUADELOUPE

Lundi 31 Mai de 8h30 à 10h00
Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
<u>M. Alin DELALAIN</u> * (NGT)
M. Joël KALY (Persévérants)
Jeudi 3 juin de 13h00 à 14h30
Réunion d'harmonisation des notes en ligne - Lifesize

GUYANE

Lundi 31 mai de 9h30 à 11h00
Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
Mme Yolande GUITTEAUD (BJ)
Jeudi 3 Juin de 14h00 à 15h30
Réunion d'harmonisation des notes en ligne - Lifesize

* Coordinateurs

E4 - Publics et Institutions
Épreuve écrite - Durée 4h - Coefficient 5 - 155 candidats

MARTINIQUE

Lundi 31 Mai de 10h30 à 12h00 Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
<u>Mme Laury DEROND</u> *(<i>Fanon</i>)
Mme Aurélie JEAN-ALPHONSE (<i>DJJ</i>)
Mme Manuela GHUNAIM (<i>DJJ</i>)
Jeudi 3 Juin de 15h00 à 16h30 Réunion d'harmonisation des notes en ligne - Lifesize

GUADELOUPE

Lundi 31 Mai de 10h30 à 12h00 Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
<u>Mme Stacy BERGOPSOM</u> *(<i>NGT</i>)
Mme Valérie TOUPET (<i>NGT</i>)
Mme Arlette MORVANY (<i>Persévérants</i>)
Jeudi 3 Juin de 15h00 à 16h30 Réunion d'harmonisation des notes en ligne - Lifesize

GUYANE

Lundi 31 Mai de 11h30 à 13h0 Réunion d'entente en ligne - Lifesize
DU LUNDI 31 MAI AU JEUDI 3 JUIN 2021
Intervenants
<u>Mme Morgane DELGADO</u> * (<i>BJ</i>)
M. Jean-Claude MOUNKALA (<i>BJ</i>)
Jeudi 3 Juin de 16h00 à 17h30 Réunion d'harmonisation des notes - Lifesize

* *Coordinateurs*

JURY FINAL DE DÉLIBÉRATION - JEUDI 1 JUILLET 2021
VISIOCONFÉRENCE - À PARTIR DE 14H30

Présidence	Membres du jury	Académie	Lieu
Mme Christiane PALLEZ <i>IA-IPR</i> Mme Véronique RENÉ-CORAIL <i>Chargée de mission</i> M. Frantz BARCLAIS Assistant	Mme Manuela GHUNAIM (DJJ) Mme Laury DEROND (Fanon) Mme Guilène LUCIEN (Fanon) M. Michaël MELOIS (DJJ)	Martinique	Rectorat de Terreville - Salle 52
	Mme Jacqueline VERDOL (NGT) Mme Stacy BERGOPSOM (NGT) Mme Valérie SAMUT (Persévérants)	Guadeloupe	Rectorat - Salle CHARDON
	Mme Morgane DELGADO (Juminer) Mme Yolande GUITTEAUD (Juminer)	Guyane	Lycée Bertène JUMINER - Salle J. AUDIO
	Noms communiqués ultérieurement	9 Professionnels	Rectorat de Terreville - Salle 52